



## COMITÉ SYNDICAL

---

**Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30**  
**Salle Donac – espace Ile et Donac**  
**à Tinténiac**

---

**COMPTE RENDU**

Date de la convocation : le 26 décembre 2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 26 décembre 2019

L'an deux mil vingt, le 8 janvier à 18h30, le Comité Syndical du SMICTOM VALCOBREIZH, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à Tinténac, sous la présidence de Madame Marie-Renée GINGAT.

Communautés De Communes	Titulaires		Suppléants	
BRETAGNE ROMANTIQUE	BARBY Eric	Présent	LEGRAND Jean-Luc	Excusé
	BESNARD-GILBERT Linda	Présente		
	CHEVALIER Jean-Philippe	Absent	Suppléé par ESNAULT Jean-François	Présent
	DUMAS Georges	Présent		
	GINGAT Marie-Renée	Présente		
	LEMAITRE France	Présente		
	MILLET Serge	Présent		
	MORIN Philippe	Présent		
	MULLER Jean-Pierre	Absent	Suppléé par HERPEUX Louis	Présent
	REGNAULD Gilbert	Présent		
	SARLAT Guy	Présent		
	SORAIS Pierre	Présent		
COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	RAULT Henri	Présent		
LIFFRE-CORMIER-COMMUNAUTE	BRIDEL Claire	Présente		
	BUSER Jürgen	Présent		
	CORNU Patricia	Présente		
	DAVENEL Jean-Pierre	Présent		
	DESJARDINS Stéphane	Présent		
	MAILLARD Michel	Présent		
	SALAÛN Ronan	Présent		
SAINT-MEEN-MONTAUBAN	DE LA FOREST Hervé	Présent	HANOT Vivien	Excusé
	DEPUIS Stéphane	Absent		
VAL D'ILLE AUBIGNE	DESMIDT Yves	Présent	MIRAMONT Aurélie	Absente
	DUMAS Patrice	Présent		
	ELORE Emmanuel	Présent		
	EON-MARCHIX Ginette	Présente		
	GIROUX Véronique	Présente		
	HERBEL-DUQUAI Marie-Christine	Présente		
	KERGROHEN Sébastien	Présent		
	LE CREFF Yvon	Excusé	Supplée par CŒUR-QUËTIN Philippe	Présent
	PATRAT Annick	Présente		
	RABINE Laurent	Excusé	Supplée GOUPIL Jean-Pierre	Présent
	ROGER Christian	Présent		
	VAN AERTRYCK Lionel	Présent		

Nombre de délégués en exercice	34	(34 Titulaires et 18 Suppléants)
Nombre délégués présents	33	
Nombre délégués votants	33	
Majorité	18	

- 1 – ELECTION DU PRESIDENT .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.  
 2 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.  
 3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.  
 4 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SMPRB .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

### 1. ELECTION DU PRESIDENT

---

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Renée GINGAT, en application des dispositions du V de l'article L. 5211-41-3 CGCT qui précise que la présidence du syndicat issu de la fusion est, à titre transitoire, assurée par le plus âgé des présidents des syndicats ayant fusionné. Madame GINGAT, après l'appel nominal, a déclaré installer les personnes suivantes dans leur fonction de délégués syndicaux :

<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur BARBY Eric	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Madame BESNARD-GILBERT Linda	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur CHEVALIER Jean-Philippe	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur DUMAS Georges	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Madame GINGAT Marie-Renée	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Madame LEMAITRE France	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur MILLET Serge	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur MORIN Philippe	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur MULLER Jean-Pierre	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Madame REGNAULD Gilbert	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur SARLAT Guy	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur SORAIS Pierre	Délégué titulaire
<i>Couesnon Marches de Bretagne</i>	Monsieur RAULT Henri	Délégué titulaire
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Madame BRIDEL Claire	Délégué titulaire
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Monsieur BUSER Jürgen	Délégué titulaire
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Madame CORNU Patricia	Délégué titulaire
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Monsieur DAVENEL Jean-Pierre	Délégué titulaire
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Monsieur DESJARDINS Stéphane	Délégué titulaire
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Monsieur MAILLARD Michel	Délégué titulaire
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Monsieur SALAÛN Ronan	Délégué titulaire
<i>Saint-Méen Montauban</i>	Monsieur DE LA FOREST Hervé	Délégué titulaire
<i>Saint-Méen Montauban</i>	Monsieur DUPUIS Stéphane	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur DESMIDT Yves	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur DUMAS Patrice	Délégué titulaire

<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	ELORE Emmanuel	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Madame	EON-MARCHIX Ginette	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Madame	GIROUX Véronique	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Madame	HERBEL-DUQUAI Marie-Christine	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	KERGROHEN Sébastien	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	LE CREFF Yvon	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Madame	PATRAT Annick	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	RABINE Laurent	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	ROGER Christian	Délégué titulaire
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	VAN AERTRYCK Lionel	Délégué titulaire
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur	BAUX Mickaël	Délégué suppléant
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur	ESNAULT Jean-François	Délégué suppléant
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur	GIROUARD Pierre	Délégué suppléant
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur	HERPEUX Louis	Délégué suppléant
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur	LEGRAND Jean-Luc	Délégué suppléant
<i>Bretagne Romantique</i>	Monsieur	RONDIN Henri	Délégué suppléant
<i>Couesnon Marches de Bretagne</i>	Monsieur	HUBERT Christian	Délégué suppléant
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Monsieur	BEAUGENDRE François	Délégué suppléant
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Monsieur	LE BAIL Pierre-Yves	Délégué suppléant
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Monsieur	ROCHER Philippe	Délégué suppléant
<i>Liffré Cormier Communauté</i>	Madame	ROUSSEL Elsa	Délégué suppléant
<i>Saint-Méen Montauban</i>	Monsieur	HANOT Vivien	Délégué suppléant
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	CŒUR-QUËTIN Philippe	Délégué suppléant
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	DEWASMES Pascal	Délégué suppléant
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	GOUPIL Jean-Pierre	Délégué suppléant
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	LE GALL Jean	Délégué suppléant
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Monsieur	MAUBE Philippe	Délégué suppléant
<i>Val d'Ille-Aubigné</i>	Madame	MIRAMONT Aurélie	Délégué suppléant

Monsieur Emmanuel ELORE, le plus âgé des membres du Comité Syndical, a pris ensuite la présidence de l'assemblée, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame GIROUX Véronique, la plus jeune des membres du Comité Syndical, a pris ensuite le secrétariat.

Le Président de l'assemblée invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président du SMICTOM VALCOBREIZH, conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales (articles L5211-2 et L2122-4 à L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Président de l'assemblée appelle à faire acte de candidature pour la Présidence du SMICTOM.

Deux délégués se déclarent candidats :

- Monsieur Patrice DUMAS
- Monsieur Ronan SALAÛN

Après l'exposé de chaque candidat, chaque délégué, à l'appel de son nom par le secrétaire de séance, dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

	1er tour	2nd tour	3è tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33		
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code électoral :	1		
Nombre de suffrages exprimés :	32		
Majorité absolue :	18		
Ont obtenu :			
<i>Patrice DUMAS</i>	13		
<i>Ronan SALAÛN</i>	19		

Monsieur Ronan SALAÛN ayant obtenu la majorité des suffrages au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé Président du SMICTOM VALCOBREIZH, et immédiatement installé.

## 2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

---

Monsieur Ronan SALAÛN, Président du SMICTOM VALCOBREIZH, énonce qu'à la suite de l'élection du Président il y a lieu de déterminer la composition du bureau du Syndicat et de fixer le nombre de Vice-Présidents qui le compose. La composition du Bureau est fixée par l'article 7.5 des statuts du SMICTOM VALCOBREIZH.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 7 vice-présidents). Par dérogation et après délibération du Comité Syndical, le nombre de Vice-Présidents peut être porté, sans l'excéder, à 10.

Il est demandé au Comité Syndical de fixer le nombre de Vice-Présidents.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- Décide de fixer la composition du bureau de la manière suivante :
  - 1 Président
  - 5 Vice-présidents

## 3. ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT

---

Monsieur Ronan SALAÛN, Président du SMICTOM VALCOBREIZH, énonce qu'à la suite de l'élection du Président et de la détermination de la composition du bureau du Syndicat, il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents.

Il est procédé, à bulletin secret, et sous la présidence de Monsieur Ronan SALAÛN, à l'élection du premier Vice-Président.

Le Président du SMICTOM VALCOBREIZH appelle à faire acte de candidature pour la 1<sup>ère</sup> vice-Présidence du SMICTOM.

1 délégué se déclare candidat : Madame Marie-Renée GINGAT

Après l'exposé de chaque candidat, chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	1er tour	2nd tour	3è tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33		
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code électoral :	2		
Nombre de suffrages exprimés :	31		
Majorité absolue :	18		
Ont obtenu :			
<i>Marie-Renée GINGAT</i>	28		
<i>Patrice DUMAS</i>	2		
<i>Georges DUMAS</i>	1		

Madame Marie-Renée GINGAT ayant obtenu la majorité des suffrages au 1<sup>er</sup> tour, est proclamée 1<sup>ère</sup> vice-Présidente, et immédiatement installée.

#### 4. ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

---

Monsieur Ronan SALAÛN, Président du SMICTOM VALCOBREIZH, énonce qu'à la suite de l'élection du Président et de la détermination de la composition du bureau du Syndicat, il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents.

Il est procédé, à bulletin secret, et sous la présidence de Monsieur Ronan SALAÛN, à l'élection du second Vice-Président.

Le Président du SMICTOM VALCOBREIZH appelle à faire acte de candidature pour la 2<sup>ème</sup> vice-Présidence du SMICTOM.

1 délégué se déclare candidat : Monsieur Patrice DUMAS

Après l'exposé de chaque candidat, chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	1er tour	2nd tour	3è tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33		
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code électoral :	2		
Nombre de suffrages exprimés :	31		
Majorité absolue :	18		
Ont obtenu :			
<i>Patrice DUMAS</i>	27		
<i>Georges DUMAS</i>	3		
<i>Christian ROGER</i>	1		

Monsieur Patrice DUMAS ayant obtenu la majorité des suffrages au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé 2<sup>e</sup> vice-Président, et immédiatement installé.

## 5. ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

---

Monsieur Ronan SALAÛN, Président du SMICTOM VALCOBREIZH, énonce qu'à la suite de l'élection du Président et de la détermination de la composition du bureau du Syndicat, il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents.

Il est procédé, à bulletin secret, et sous la présidence de Monsieur Ronan SALAÛN, à l'élection du troisième Vice-Président.

Le Président du SMICTOM VALCOBREIZH appelle à faire acte de candidature pour la 3<sup>ème</sup> vice-Présidence du SMICTOM.

1 délégué se déclare candidat : Monsieur Georges DUMAS

Après l'exposé de chaque candidat, chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	1er tour	2nd tour	3è tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33		
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code électoral :	2		
Nombre de suffrages exprimés :	31		
Majorité absolue :	18		
Ont obtenu :			
<i>Georges DUMAS</i>	28		
<i>Christian ROGER</i>	2		
<i>Jürgen BUSER</i>	1		

Monsieur Georges DUMAS ayant obtenu la majorité des suffrages au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé 3<sup>e</sup> vice-Président, et immédiatement installé.

## 6. ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

---

*Madame Linda BESNARD-GILBERT quitte l'Assemblée et est suppléée par Monsieur Henri RONDIN.*

Monsieur Ronan SALAÛN, Président du SMICTOM VALCOBREIZH, énonce qu'à la suite de l'élection du Président et de la détermination de la composition du bureau du Syndicat, il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents.

Il est procédé, à bulletin secret, et sous la présidence de Monsieur Ronan SALAÛN, à l'élection du quatrième Vice-Président.

Le Président du SMICTOM VALCOBREIZH appelle à faire acte de candidature pour la 4<sup>ème</sup> vice-Présidence du SMICTOM.

1 délégué se déclare candidat : Monsieur Jürgen BUSER

Après l'exposé de chaque candidat, chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	1er tour	2nd tour	3è tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33		
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code électoral :	1		
Nombre de suffrages exprimés :	32		
Majorité absolue :	18		
Ont obtenu :			
<i>Jürgen BUSER</i>	30		
<i>Christian ROGER</i>	2		

Monsieur Jürgen BUSER ayant obtenu la majorité des suffrages au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé 4<sup>e</sup> vice-Président, et immédiatement installé.

## 7. ELECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

---

Monsieur Ronan SALAÛN, Président du SMICTOM VALCOBREIZH, énonce qu'à la suite de l'élection du Président et de la détermination de la composition du bureau du Syndicat, il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents.

Il est procédé, à bulletin secret, et sous la présidence de Monsieur Ronan SALAÛN, à l'élection du cinquième Vice-Président.

Le Président du SMICTOM VALCOBREIZH appelle à faire acte de candidature pour la 5<sup>ème</sup> vice-Présidence du SMICTOM.

1 délégué se déclare candidat : Monsieur Christian ROGER

Après l'exposé de chaque candidat, chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	1er tour	2nd tour	3è tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33		
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code électoral :	5		
Nombre de suffrages exprimés :	28		
Majorité absolue :	18		
Ont obtenu :			
<i>Christian ROGER</i>	28		

Monsieur Christian ROGER ayant obtenu la majorité des suffrages au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé 5<sup>e</sup> vice-Président, et immédiatement installé.



## 8. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAL MIXTE DES PAYS DE RANCE ET DE LA BAIE (SMPRB)

---

Monsieur Ronan SALAÛN, Président, énonce qu'il y a lieu de désigner 4 délégués titulaires et 4 suppléants au Syndicat Mixte des Pays de Rance et de La Baie (SMPRB), conformément aux statuts du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie.

La désignation des membres a lieu à main levée, aucun membre ne s'y opposant.

Sont désignés :

- Délégués titulaires :
  - Monsieur Ronan SALAÛN
  - Madame Marie-Renée GINGAT
  - Monsieur Georges DUMAS
  - Monsieur Patrice DUMAS
  
- Délégués suppléants :
  - Monsieur Christian ROGER
  - Monsieur Jürgen BUSER
  - Monsieur Lionel VAN AERTRYCK
  - Madame France LEMAITRE

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Ronan SALAÛN

*Affiché le 15/01/2020*

